



Mon enfant de 5 ans et moi

Par **Iorna1302**, le **03/08/2014** à **01:38**

bonjour mon ex copain et moi sommes separer et j ai eu un enfant avec un autre homme mes ces mon ex qui la declarer malgre qu il n etait pas le pere biologique mon fils a 5 ans et depuis des mois mon ex m harcele et me menace de me le prendre je voudrais savoir si on peut demander un test adn pour dire devant le tribunal que ce nes pas lui le pere biologique si quelqun a vecu la meme chose merci de me repondre

Par **domat**, le **03/08/2014** à **19:14**

bjr,
si votre ex-copain qui a fait une reconnaissance de complaisance, a élevé l'enfant pendant 5 ans au moins, sa paternité ne peut plus être contestée.
sinon, vous pouvez faire une action en contestation de paternité devant le tribunal, il vous faut un avocat.
pour l'instant, votre copain a les mêmes droits et obligations sur cet enfant que vous.
cdt